



NOTICE EXPLICATIVE

Le label QUIET, créé dans le cadre du 4^{ème} plan national santé environnement¹, a pour objectif de valoriser les lieux calmes ou moments apaisés permettant aux populations de disposer d'espaces de ressourcement, de tranquillité sonore.

Vous souhaitez déposer un dossier de candidature pour obtenir le label QUIET sur un ou plusieurs de vos sites.

- Cette notice vise à vous éclairer sur la nature des informations à fournir dans votre dossier.
- Elle vous propose également, à titre d'exemples :
 - quelques principes d'actions que vous pouvez mettre en avant pour prétendre à la labellisation de votre (ou de vos) site(s) ;
 - quelques liens utiles « pour en savoir plus ».

1. Informations à fournir :

Dans le formulaire disponible sur la plateforme « Démarches simplifiées », vous devez indiquer :

- L'intitulé de chaque action : *le titre de l'action doit être synthétique et explicite* ;
- Le type de lieu considéré dans le menu déroulant (établissement scolaire, parc ou jardin public, bâtiment public ou privé, voirie, etc.) ;
- La nature de l'action, selon les catégories suivantes :
 - Aménagement / équipement
 - Mesures réglementaires
 - Charte d'engagement
 - Accompagnement (communication, signalétique, sensibilisation, formation...).
- La description sommaire de l'action : contexte, enjeux... (800 caractères maxi).

¹ PNSE4 : <https://www.ecologie.gouv.fr/environnement-sante-decouvrez-4e-plan-national-sante-environnement>

Vous devez enfin fournir un dossier plus détaillé (10 pages maximum / 200 Mo maximum) à téléverser sur la plateforme, comprenant des éléments justificatifs de votre action :

- Objectifs et publics visés, moyens mis en œuvre, calendrier, budget, évaluation éventuelle, etc.
- Plans, schémas, photos, témoignages, etc.

Votre dossier sera analysé sur la base des éléments fournis, par un jury indépendant composé d'une douzaine d'experts dans le domaine de l'environnement sonore.

Le jury se réserve la possibilité de revenir vers vous pour obtenir des compléments d'information.

2. Exemples d'actions

Voici quelques exemples d'actions donnés ici à des fins pédagogiques pour vous aider dans votre démarche de labellisation d'espaces ou moments apaisés.

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive. **Vous pouvez librement proposer toutes actions que vous avez mises en place dans un objectif d'amélioration de l'environnement sonore.**

Ces actions peuvent avoir été réalisées à des fins purement sonores ou être des actions à « co-bénéfices », pour lesquelles l'intérêt en termes d'environnement sonore découle de la réalisation d'autres objectifs (actions sur l'énergie, le climat, la biodiversité, la citoyenneté, l'inclusion sociale, etc.).

- Dans un établissement scolaire ou un établissement d'accueil du jeune enfant :

Aménagement / équipement	Installation d'afficheurs sonores
	Végétalisation de la cour de récréation
	Rénovation acoustique des locaux
Accompagnement	Sensibilisation des élèves et des parents
	Mises en place d'heures calmes
	Signalétique spécifique
	Formation des personnels
Charte d'engagement	Projet d'établissement
	Comité d'Education à la Santé et la Citoyenneté (écoles)
	Démarche Ecole promotrice de santé (écoles)

- Dans un parc, place ou jardin public :

Aménagement / équipement	Création de zones de ressourcement
	Achat d'équipements d'entretien acoustiquement performants
	Installation / entretien de sources de bruit naturelles
Accompagnement	Mise en place de périodes calmes
	Communication dans les médias locaux
	Organisation d'évènements pédagogiques pour le public

	Formation des personnels municipaux
Mesures réglementaires	Arrêté municipal réglementant les usages et horaires
	Application des règles d'urbanisme adaptées au lieu
	Médiation avec le voisinage

- Dans un hôpital ou établissement de soins :

Aménagement / équipement	Choix des équipements électro-médicaux
	Création d'espaces de ressourcement (bulle de silence, salle de repos)
	Rénovation acoustique de locaux
Accompagnement	Sensibilisation du public (patients et familles)
	Mises en place de périodes apaisées
	Formation des personnels
Charte d'engagement	Charte de bonne conduite

3. Pour en savoir plus :

- ESPACES NATURELS :

Quels sont les derniers lieux calmes dans le monde ? :

<https://www.consoglobe.com/endroit-calme-monde-cg>

<https://www.geo.fr/environnement/pour-le-bioacousticien-gordon-hempton-le-silence-est-en-voie-dextinction-211089>

- ESPACES DE PLEIN AIR :

CEREMA – Synthèse du guide : du calme en ville, aménager en faveur du bien-être :

<https://pcaet.bruit.fr/images/docs/synthese-guide-cerema-calme-en-ville.pdf>

CEREMA – Guide Aménager des rues apaisées :

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/amenager-rues-apaisees-guide-du-cerema-collectivites>

CNB - Guide pour une implantation et une gestion avisées des aires de sports de plein air en milieu habité :

https://www.bruit.fr/images/stories/pdf/guide_cnb_aires_sports_plein_air.pdf

- ETABLISSEMENTS SCOLAIRES :

Ministère de l'Éducation Nationale – Guide Archiclasse, réfléchir au lieu penser la salle de classe : https://archiclasse.education.fr/IMG/pdf/fiche_1_comment_faire_-_archiclasse_6.09.19.pdf

<https://www.architectes.org/sites/default/files/atoms/files/archiclasse-presentation-2019.pdf>

Site Eduscol - Le quart d'heure de lecture :

<https://eduscol.education.fr/3757/le-quart-d-heure-lecture>

□ ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

CidB – Guide « grandir avec les sons » :

<https://www.bruit.fr/images/stories/pdf/grandir-avec-les-sons-cidb-2014.pdf>

CNB – Guide Qualité acoustique des établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans crèches, haltes-garderies, jardins d'enfants - recommandations :

<https://www.bruit.fr/images/stories/pdf/guide-cnb-5-acoustique-creches.pdf>

□ ESPACES DE SOINS ET DE SANTE :

ANESM – Guide Personnes handicapées recommandations des bonnes pratiques professionnelles : les espaces de calme-retrait et apaisement :

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/rbpp_les_espaces_de_calme_retrait.pdf

Espace de ressourcement à l'hôpital Purpan à Toulouse :

<https://kansei.fr/video/design-et-sante-une-bulle-de-silence-au-chu-de-purpan/>

Une bulle de repos dans les hôpitaux pour le personnel soignant :

<https://www.tf1info.fr/sante/video-une-bulle-de-repos-dans-les-hopitaux-pour-le-personnel-soignant-2170801.html>

□ SUPERMARCHES :

Les heures silencieuses pour le bien-être de tous :

<https://www.carrefour.com/fr/news/heuressilencieusesanniversaire#:~:text=Une%20heure%20silencieuse%20progressivement%20C3%A9tendue&text=Depuis%20le%201er%20mars%202022,et%20de%2016h%20C3%A0%2017h.>

□ ESPACES DE VIE

CNB - Guide de résolution amiable des bruits de voisinage à l'usage des collectivités territoriales, associations, gestionnaires immobiliers... :

https://www.bruit.fr/images/particuliers/Ressources/Guides_Cnb/guide-cnb-resolution_amiable-min.pdf.pdf

CNB - Guide Constat d'infraction sans mesurage des bruits de voisinage :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/GUIDE%207-CNB-Guide_7-Constat-WEB_HD-18_05_09-ALR.pdf

□ AMENAGEMENT URBAIN

ADEME : Guide convergence des actions Bruit, Climat, Air, Energie pour une planification performante :

<https://www.bruit.fr/images/cidb/nos-publications/convergence-actions-bruit-climat-air-energie.pdf>

Site du Centre d'Information sur le Bruit :

www.bruit.fr